

Compte rendu des débats du CM du vendredi 13 novembre 2020

Présents : tous + Marie-Hélène, huis clos

Pas de Validation de la tenue des débats précédents en l'absence du compte rendu.

Délibérations :

- 1. Approbation de la convention tripartite relative à la vente d'eau potable entre Vaour, Penne et Roussayrolles** : Entraide concernant l'adduction d'eau : pour l'instant Vaour alimente la partie supérieure de Penne et ensuite Penne alimentera Vaour. Roussayrolles alimente Vaour pendant l'été et plus particulièrement pendant l'été de Vaour. Roussayrolles a des problèmes de normes concernant son réseau. Le prix de l'eau dans cette convention tripartite est fixé à 0.80 €/m³. Cette convention est conclue pour une durée d'un an.
La convention est votée à l'unanimité.
- 2. Achat d'un chalet destiné à abriter une recyclerie à la déchetterie** : le centre du Garrissou (4C) aux Cabanes (Cordes/s/ciel) est revendu à une société privée qui revend les chalets à 1 500 €/pièce. La commission Trifyl propose au conseil d'en acheter un pour l'installer provisoirement à la déchetterie et ceci dans le but de fournir un abri pour les permanences du début du mois et de commencer une recyclerie. Il serait installé dans le cadre d'une dérogation (L 111-4) du code de l'urbanisme permettant des équipements collectifs ne nuisant pas à l'exploitation agricole ou forestière du site. Le site est une ancienne carrière et par conséquent inutilisable pour ces exploitations. Ce chalet a une surface de 32 m², il est démontable en deux parties, sera transporté par une entreprise spécialisée et déposé sur des plots.
La commission Trifyl se renseigne sur la possibilité de réaliser ce chantier (démontage et nouvelle installation) de manière participative (assurance, mesures covid etc.)
L'achat est voté à l'unanimité.
- 3. Décision modificative du Budget en vue de l'achat du chalet** : Création d'une nouvelle opération sur la section d'investissement : l'achat sera financé par un transfert de l'argent prévu pour le fournil, celui-ci ayant été moins coûteux que prévu initialement.
La décision modificative du budget communal est votée à l'unanimité.
- 4. Le Trésor Public propose un service de paiement en ligne des recettes publiques locales** (eau, taxes, etc...) à l'aide d'une carte bancaire. Le coût de ce service sera à la charge de la trésorerie.
L'adhésion à ce service est décidée par 12 voix pour, 2 voix contre, une abstention.
- 5. Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet en vue l'annualisation du temps de travail d'un chauffeur de bus scolaire.**
Cela permettra l'étalement de son salaire sur l'année et la perception chaque mois du même montant. Il était jusqu'à présent payé en fonction de ses prestations et ne percevait pas de salaire pendant les vacances scolaires.
Cette décision prendra effet à partir du 1er janvier 2021.

L'ouverture du poste et l'annualisation du temps de travail sont votées à l'unanimité.

6. **La mairie propose de régulariser et d'officialiser le régime d'astreinte sur le budget Eau Assainissement :**

Les 2 agents de maîtrise du service technique sont soumis à un régime d'astreinte (disponibilité pour des interventions jours et nuits, samedi et dimanche alternativement une semaine sur deux, principalement pour gérer en urgence des dysfonctionnements du réseau d'eau potable) Une indemnité légale d'astreinte est prévue pour ce service, d'un montant de 159,20 € par semaine d'astreinte. De plus, les heures effectuées dans le cadre de cette astreinte doivent être récupérées.

Après accord des intéressés, le comité technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a émis un avis favorable à cette proposition.

L'indemnité d'astreinte est votée à l'unanimité.

7. **Finalisation de la vente d'un chemin à Verdeille et récupération de l'emprise actuelle :** une délibération de l'ancienne mandature destinée à corriger une ancienne modification d'usage et pour laquelle il manquait certaines données (n° de parcelles) ainsi que le rapport du géomètre doit être entérinée afin de finaliser la vente.

La conclusion de la vente est votée à l'unanimité.

8. **Il est proposé de créer une imputation comptable spécifique (ouverture d'un nouvel article du budget) pour tous les frais liés à la covid.** Cela permettra d'identifier ces charges, et de les étaler sur plusieurs exercices budgétaires. Il est demandé un accord de principe.

La proposition est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Point financier au sujet des travaux de maillage de la distribution d'eau (dépenses et évolution des coûts depuis les prévisions effectuées lors du montage du dossier).

Le dossier maillage a été monté et chiffré dans les années 2009 à 2013. Ce dossier a pris du temps (en 2013) parce que le Département et l'Agence de l'Eau souhaitaient un maillage intercommunal large (Vaour, Roussayrolles, Penne, SIAEP de Vieux et de Rabastens, Tonnac) et les SIAEP, Tonnac, puis Roussayrolles ont quitté le projet.

Le dossier a été chiffré en 2011 à 4 925 485 € HT (pour les 6 communes maillées) ou **2 609 000 HT** pour Penne et Vaour) par la DDT. Le maître d'œuvre NALDEO choisi en 2011, prévoit un chiffrage en 2012 à 4 270 000 € sans Tonnac puis en 2015 à **3 229 000 €** pour le maillage Penne/Vaour. Le dossier présenté aux financeurs en 2017 est à **4 022 000€ HT**.

Le démarrage des travaux a lieu après accord du Département et de l'Agence de l'Eau en juin 2017.

Par délibération du 2 février 2018 la Commune de Penne approuve la convention signée avec Vaour pour un montant de **4 075 000 € HT** de travaux. (Penne prenant en charge la maîtrise d'œuvre).

A l'époque, le montant évalué de reste à charge pour la commune après subvention (80 % du projet) était de **815 000 € qui doivent être financés par un emprunt.**

C'est sur cette base qu'une convention a été signée entre Vaour et Penne pour répartir les charges entre les deux communes : 62.34 % pour Penne et 37,66 % pour Vaour avec des fluctuations en fonction de la réalisation des travaux. Le planning de réalisation des travaux était prévu du 2^{ème} trimestre 2017 à la fin du 2^{ème} trimestre 2020.

Mais en novembre 2020, le montant prévisionnel des travaux s'élève finalement à **4 176 300 € HT**. Et après déduction des subventions attendues et du remboursement du fonds de TVA, le reste à charge pour la commune s'élève aujourd'hui à **1 304 122 € et non plus 815 000€**. Le financement du projet a fait l'objet d'emprunt pour un montant réévalué de **1 007 296 €**.

Malgré cet emprunt, il manque encore à ce jour 296 826 € de financement en capital. Les pistes de financement sont :

- Soit de faire un nouvel emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et consignations
- Soit de réfléchir à l'augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement qui n'ont pas bougé depuis 2016.
- Soit de transférer des fonds du budget de la commune (ce qui diminuera d'autant les autres possibilités d'investissement). Par ailleurs, il convient de rencontrer Vaour pour réactualiser la convention qui nous lie. A noter que Vaour rembourse « sa » part sur le remboursement du capital et des intérêts d'emprunt.

L'assainissement collectif. L'assainissement collectif du bourg réalisé entre 2009 et 2012 de Penne a coûté **680 000 €** et celui de Fontbonne **220 000 €** . Après versement des subventions, il reste à charge pour la commune **318 500 €** auxquels il convient de retrancher les branchements payés par les habitants du bourg (850 €/branchement soit au total un coût de **237 649 €**, financés par un emprunt.

Les dépenses de fonctionnement liées à cet assainissement pour l'année 2020 s'élèvent à **11 825,35 €** et les recettes à **9 282,69 €** , induisant par conséquent un déficit à répartir par branchement ou ménage de **2 542.66 €**

Un débat devra être ouvert prochainement pour envisager les propositions de financement de ce déficit.

Compte tenu d'un budget de fonctionnement fragile (à peine en équilibre depuis 2019) Il est indispensable d'anticiper les budgets sur les années à venir, compte tenu des augmentations des intérêts d'emprunts à rembourser mais aussi des amortissements qui interviendront en 2022.

A noter aussi une demande de renégociation des emprunts assainissement.

Le dossier ABC (réalisation d'un inventaire et d'un atlas sur la biodiversité à Penne)

Une subvention de 20 000 € est accordée sur les 29 000 demandes. 9 000€ restent à charge de la Commune soit 3 000 € par an pour les 3 ans que durera ce projet.

Seront réalisés :

1. Un inventaire

2. Un atlas
3. Un programme d'action dont les enjeux pourraient se concrétiser par des animations auprès des enfants des écoles et par des aménagements pouvant améliorer la conservation de la biodiversité sur la commune. L'association NEO est chargée de gérer ce dossier. Ces projets seront discutés au sein de la commission ouverte Environnement, avec le directeur de l'école de Penne, l'association de la chasse communale, également intéressée par ce dossier. Le président de la chasse communale propose d'animer une réunion d'information sur les activités de la chasse.

Questions sur la dérogation accordée aux chasseurs pendant le confinement. Cette dérogation a rencontré l'incompréhension, voire la colère, de certains habitants durement confinés chez eux et entourés de cris, aboiements et tirs dans les bois et prairies. Des questions ont donc été posées quant à la possibilité d'interdire la chasse sur leurs terrains, ou de créer des réserves. Une commission ouverte sera instaurée dès que possible pour débattre de ces problèmes.

Réflexions sur la possibilité de garder le contact avec les habitants de Penne malgré le confinement. Vu le caractère participatif du fonctionnement communal porté par le conseil et les habitants, il paraît indispensable de trouver des solutions permettant la poursuite des commissions ouvertes dont le travail a commencé, tout en s'intégrant dans les protocoles sanitaires en vigueur. Une des cases du formulaire officiel de dérogation permettrait effectivement une réflexion sur ce sujet : « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ». Sur ce fondement, la mairie pourra produire des attestations nominatives pour des tâches précises et ponctuelles pour les habitants déjà inscrits dans ces groupes de travail.

Un débat s'est ouvert sur le sujet pendant le conseil, certains conseillers –ères considérant que la loi ne nous autorisait pas ces libertés, certains autres pensant qu'il pourrait être possible de continuer avec une observance stricte des protocoles.

Un énième débat sur le port obligatoire du masque s'est greffé sur ce sujet, certains refusant de porter un masque, malgré son obligation légale, considérant que la distanciation physique est suffisante dans la salle municipale. D'autres demandent que le port du masque soit respecté. Il n'a pas été possible de trouver un consensus sur ce sujet.

Il a été acté de bien veiller à garder ses distances (4 m²) lors de réunions ou rencontres. Les réunions se tiendront pour cette raison exclusivement dans la salle municipale.

Le masque à l'école. De nombreux parents n'acceptent pas le port du masque dès 6 ans à l'école et le font savoir par des lettres ou plaintes orales, d'autant plus qu'il ne leur est plus permis de garder leurs enfants au domicile. D'autres parents s'inquiètent de voir des enfants sans masques se présenter aux cours. Des certificats médicaux permettraient de s'abstenir du port du masque. La commune de Penne a adressé un courrier de réponse aux parents mentionnant que la commune peut mettre à disposition des locaux supplémentaires si besoin est mais que les autres points ne peuvent être traités que par la 4C qui a la compétence « Ecoles »

Le lien social est mis en péril par toutes ces tensions dues aux protocoles sanitaires et au confinement. La demande est faite à tous les Pennols de redoubler d'attention quant aux tensions, générées par ces sujets et tenter d'envisager la situation avec patience et tolérance. Une lettre pourrait être envoyée dans ce sens.

Adressage : L'adressage peut se réaliser sur le principedu métré, ou pas. Si nous l'envisageons non métré, il faudra le travailler nous-mêmes (commission ouverte adressage). Le coût de l'opération par un prestataire serait de 2 000 € pour la commune après réception des subventions. Si nous désirons le faire nous-mêmes, il faudra de toute manière faire appel à un prestataire pour valider le projet. Le conseil approuve à l'unanimité l'achat de cartes IGN au 1 : 10 000 couvrant la surface de la commune pour travailler sur ce projet, considérant qu'elles pourront servir à une multitude d'autres utilisations (10 € par carte).

Projet d'échange de terrains pour régulariser le réservoir de la Madeleine

Le réservoir de la Madeleine est construit depuis plusieurs années sur un terrain appartenant à un particulier. Il est maintenant obligatoire pour la commune d'être propriétaire des terrains contenant les installations liées à la distribution d'eau ainsi que des terrains se situant sur les périmètres de protection. Le conseil approuve une négociation avec le propriétaire, dans le cadre d'un échange de terrain. Cette négociation devra être validée ensuite par une délibération du conseil.

Plainte d'un habitant de Penne : Un habitant de Penne s'est plaint du fait qu'un masque a été apposé sur le portrait du Président de la République affiché dans la salle du conseil. Le conseil municipal n'est pas en mesure de déterminer qui a effectué ce geste. Le masque a été effacé et nettoyé par l'autorité communale.

Compte rendu rédigé à 4 mains par Roland, Valérie, Laurence, MH .